

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 mai 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2009

La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Patricia ALTHERR, Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

A donné procuration : Romy LASSERRE à Anna DOUDOU.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2009

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR.

Patricia ALTHERR accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 30/03/2009

Anna DOUDOU demande que l'on corrige deux fautes de frappe aux pages 3 et 7 du compte rendu. La demande est acceptée.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°021-2009

Objet : Commerce multiservices : choix du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (=SPS).

Vu la délibération du Conseil municipal n° 060-2008 du 1^{er} décembre 2008, par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'un commerce multiservices à Challex,

Afin de nous assister au cours des phases d'études et de travaux de création du commerce multiservices, la commune a consulté quatre bureaux d'études pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. Le bureau retenu sera chargé d'établir un plan général de coordination « Sécurité et Protection de la santé », et d'assurer la coordination entre les plans particuliers des différentes entreprises.

La consultation a été lancée le 11 mars 2009, avec une date limite de remise des offres fixée au 8 avril 2009. Quatre offres ont été reçues : Apave, Socotec, COO et Véritas. La commission commerce s'est réunie le 14 avril 2009 pour ouvrir les plis.

Il ressort de l'analyse qui a été faite que l'entreprise Véritas est celle qui offre les meilleures conditions de réalisation :

- trois visites ou réunions de chantier par mois, pendant les neuf mois de travaux, sont prévues ;
- son offre se monte à 2 330 € hors taxes

L'entreprise COO, classée seconde, prévoit le même nombre de visites ou réunions, et son offre se monte à 2 760 € hors taxes.

Après consultation du maître d'œuvre, l'importance du chantier ne semble pas justifier un nombre de visites ou réunions plus important.

En conséquence, la commission propose de retenir l'entreprise Véritas, dont l'offre se monte à 2 330.00 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ATTRIBUE la mission de coordination SPS du projet de commerce multiservices à l'entreprise Véritas, dont l'offre se monte à 2 330.00 € hors taxes ;

DONNE autorisation au maire de signer ce marché.

Débat : David PERAY s'étonne que l'on retienne Véritas, car il craint qu'il y ait une majoration de prix pour les visites supplémentaires effectuées au-delà du délai prévisionnel du chantier (9 mois). Pierre DUMAREST explique que toutes les entreprises ont été consultées sur la base d'un délai de chantier de 9 mois, et ont effectué leurs offres en fonction de ce critère. En cas de dépassement du délai, et si des visites supplémentaires sont nécessaires, un avenant au contrat devra être conclu, et ces visites seraient de toute façon facturées à la Commune.

Délibération n°022-2009

Objet : Commerce multiservices : choix du bureau de contrôle.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 060-2008 du 1^{er} décembre 2008, par laquelle le Conseil municipal a décidé la création d'un commerce multiservices à Challex,

Afin de nous assister au cours des phases d'études et de travaux de création du commerce multiservices, la commune a consulté trois bureaux d'études pour la mission de bureau de contrôle. Cette mission comprend les éléments suivants : vérification de la solidité des ouvrages existants, vérification de la sécurité des personnes dans les établissements recevant du public, vérification de l'accessibilité handicapés et délivrance de l'attestation d'accessibilité.

La consultation a été lancée le 11 mars 2009, avec une date limite de remise des offres fixée au 8 avril 2009. Trois offres ont été reçues : Apave, Alp'contrôle et Véritas. La commission commerce s'est réunie le 14 avril 2009 pour ouvrir les plis.

Il ressort de l'analyse qui a été faite que l'entreprise Apave est la moins-disante, son offre se montant à 3 600 € hors taxes. L'offre de l'entreprise Alp'contrôle se monte à 4 160 € HT, celle de l'entreprise Véritas à 4 400 € HT.

En conséquence, la commission propose de retenir l'entreprise Apave, dont l'offre se monte à 3 600 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ATTRIBUE la mission de bureau de contrôle pour projet de commerce multiservices à l'entreprise Apave, dont l'offre se monte à 3 600 € hors taxe ;

DONNE autorisation au maire de signer ce marché.

Débat : Patricia ALTHERR demande si cette mission est obligatoire. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative. Christophe BRULHART demande s'il ne serait pas préférable de choisir le même organisme pour l'ensemble des missions SPS et contrôle technique. Pierre DUMAREST explique que le choix qui a été opéré par la commission devrait garantir un contrôle mutuel entre les deux bureaux d'étude.

Délibération n°023-2009

Objet : Modification du PLU : choix de l'urbaniste.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 008-2009 du 2 mars 2009, par laquelle le Conseil municipal a décidé de lancer la modification du plan local d'urbanisme (= PLU),

Afin de nous assister dans la procédure de modification du PLU, la commune a consulté trois urbanistes.

La consultation s'est déroulée du 10 mars au 3 avril 2009. Deux offres ont été remises.

Il ressort de l'analyse qui a été faite que le cabinet de Mme Agnès Dally-Martin est le moins-disant. Son offre se monte à 2 079.72 € TTC, pour trois demi-journées de travail, deux réunions, et la reproduction de 25 exemplaires du dossier de modification.

L'offre du Cabinet Sartori se monte à 5 692.96 € TTC, pour douze demi-journées de travail et trois réunions.

Après consultation de la Direction départementale de l'équipement, l'offre faite par Madame Dally-Martin semble correspondre à nos besoins.

En conséquence, la commission propose de retenir Madame Dally-Martin, urbaniste, dont l'offre se monte à 2 079.72 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (14 voix pour et une abstention),

ATTRIBUE la mission d'assistance de la commune pour la modification du plan local d'urbanisme à Madame Agnès Dally-Martin, dont l'offre se monte à 2 079.72 € TTC ;

DONNE autorisation au maire de signer ce marché.

Débat : A la demande de Christian JOLIE, Pierre DUMAREST précise que le précédent urbaniste de la commune était Monsieur Schwartzmann. Le coût de la révision du PLU a été d'environ 33 000 €. Cette modification aura seulement pour objet d'effectuer quelques retouches sur le règlement du PLU. Il ajoute qu'un groupe de travail composé de l'ensemble des élus qui le souhaitent sera constitué pour travailler sur cette modification.

Délibération n°024-2009

Objet : Station d'épuration : cession de terrain à la Communauté de communes du Pays de Gex.

La Communauté de Communes du Pays de Gex construit actuellement une station d'épuration à Challex. Cette station fonctionnera selon la technique du lit planté de roseaux.

Elle souhaite disposer d'un endroit pour déposer les roseaux faucardés. C'est pourquoi elle demande à la commune de lui céder, pour un euro symbolique, les parcelles B 1017 (760 m²) et B 1199 (au plus 2 660 m² sur une contenance totale de 3266 m²). La commune conserverait sur cette dernière parcelle environ 600 m², pour stocker des matériaux. La délimitation précise sera effectuée après que le Conseil municipal aura donné son accord de principe.

La parcelle B 1017 supporte l'actuelle station d'épuration. La Communauté de communes supportera les frais de destruction des ouvrages existants. En outre, elle prendra à sa charge l'intégralité des démarches administratives et des coûts financiers qui s'y rapporteront.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer sur la cession, pour un euro symbolique, de ces parcelles à la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

S'OPPOSE à la cession à la Communauté de Communes du Pays de Gex, pour un euro symbolique, des parcelles B 1017 (en totalité) et B 1199 (en partie).

Débat : Pierre DUMAREST précise qu'il s'agit d'une demande classique de la CCPG aux communes où elle construit des stations d'épuration. Pierre CUZIN dit qu'il ne faut pas vendre un terrain communal, car la station d'épuration a une durée limitée dans le temps, or la cession serait définitive. La commune ne doit pas se défaire d'un terrain qui jouxte une propriété de la SNCF et une propriété de la SFMCP, ce serait une grave erreur stratégique. Le terrain pourrait être mis à disposition pour une période déterminée, sans qu'on le vende. Béragère BAERISWYL demande combien cela nous coûterait de démonter l'ancienne station. Pierre DUMAREST ajoute que, quoiqu'il arrive, on demandera à la CCPG de prendre en charge la démolition. Christian JOLIE, René VERNAY et Béragère BAERISWYL ne veulent pas que l'on cède définitivement le terrain communal. Patricia ALTHERR demande qui sera chargé de la surveillance de la STEP. Pierre DUMAREST et Jean-Charles MORANDI répondent que la commune n'a plus aucune compétence en matière d'assainissement. Christophe BRULHART veut que l'on s'assure que la démolition ne sera pas mise à notre charge.

Délibération n°025-2009

Objet : Dénomination de la rue desservant le Lotissement du Jura.

Par acte authentique en date du 13 juillet 2007, passé entre la Semcoda, titulaire du bail à construction du lotissement du Jura, et la Commune de Challex, cette dernière a repris la pleine propriété de la voie desservant ce lotissement, et cadastrée D 1204 et D 1206.

Le service du cadastre, ainsi que la Poste, nous demandent de lui donner un nom.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (14 voix pour et une abstention),

NOMME la voie cadastrée D 1204 et D1206, rue du Jura.

Débat : Christian JOLIE aurait aimé que l'on demande l'avis des habitants et que l'on prenne le temps d'écouter leurs propositions.

Délibération n°026-2009

Objet : Installation d'une caméra de vidéosurveillance à Challex.

Dans le cadre de sa politique de prévention quant à la sécurité des personnes et des biens, la Communauté de communes du Pays de Gex souhaite mettre en place de nouveaux outils de prévention de la délinquance. Il s'agit d'une démarche initiée sur l'ensemble du Pays de Gex visant à mieux contrôler l'accès au territoire de la Communauté, dans la mesure où des études ont montré que la délinquance qui s'y exerce viendrait notablement de l'extérieur.

Ce projet entrerait dans le cadre fixé par les lois n°95-73 du 21 janvier 1995 et n°2006-64 du 23 janvier 2006 qui limitent les finalités des dispositifs de vidéosurveillance à cinq domaines : la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, la sauvegarde des installations utiles à la défense nationale, la régulation du trafic routier et la constatation des infractions aux règles de la circulation, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol, la prévention des actes de terrorisme au regard des lieux pouvant constituer des cibles potentielles importantes.

L'emplacement retenu pour la caméra est la route de la Plaine, au niveau de l'ancienne douane, avec pour objectif la surveillance de la frontière franco-suisse. Il s'agirait d'une caméra couleur, mobile, anti-vandalisme, permettant un balayage panoramique à 360°, doté d'un système d'éclairage nocturne. Les images seraient transmises à un centre d'exploitation et enregistrées, en vue de pouvoir être utilisées par les autorités en cas de besoin. La caméra sera dotée d'un dispositif obligatoire de masquage dynamique des zones de vie privée.

Trois solutions existent pour raccorder la caméra au réseau de transmission : offre de service d'opérateur de télécommunication, réseau radio, réseau de fibre optique. A noter : le SIEA conduit actuellement un projet de raccordement des communes du Pays de Gex au réseau de fibre optique.

Le dispositif devrait faire l'objet d'une autorisation préfectorale.

Le coût d'installation de ce dispositif serait de 64 965 €. Le coût de fonctionnement annuel pourrait ensuite être de 276 € (maintenance des équipements, consommation d'électricité...). L'ensemble serait intégralement à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'installation de ce dispositif à Challex.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (12 voix pour, 2 voix contre et une abstention),

DONNE un avis DEFAVORABLE au projet d'installation d'une caméra de vidéosurveillance à Challex.

Débat : Béragère BAERISWYL trouve que ce projet coûte trop cher. René VERNAY dit que cet investissement pourrait être utile pour lutter contre la délinquance. Béragère BAERISWYL regrette qu'à nouveau l'on remplace des personnes par une machine. Patricia ALTHERR dit qu'il pourrait être intéressant de mettre une caméra dans un lieu souvent vandalisé. Anna DOUDOU explique que ça n'est pas l'objectif de ce projet : cette caméra ne viserait pas à surveiller des bâtiments, mais la voie publique. Frédéric PERICARD demande si l'affichage est obligatoire à l'entrée de la commune. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative. Frédéric PERICARD note que dans ce cas, les délinquants éventuels avertis pourront aller passer ailleurs :

cela ne fera que déplacer le problème. Pierre DUMAREST explique que l'installation de caméras pour surveiller un bâtiment est possible, mais que ce serait à la charge de la commune. Pierre CUZIN est opposé à la vidéosurveillance par principe, car elle réduit les libertés, sans pour autant apporter de véritables solutions. Claude CHAPPUIS dit que cela pourrait permettre de lutter contre la petite délinquance. Anna DOUDOU rappelle que cela n'est pas fait pour lutter contre la petite délinquance, mais plutôt pour surveiller la criminalité transfrontalière. Cependant cela ne devrait pas être à la CCPG de s'occuper des problèmes de sécurité publique, mais à l'Etat. Jean-Charles MORANDI est lui aussi opposé à ce projet pour plusieurs raisons :

- 1) Le coût exorbitant du projet : il préférerait que la CCPG investisse dans autre chose ;
- 2) Le manque d'efficacité (il existe trois points de passage de la frontière à Challex et l'un des plus fréquenté par les délinquants est sans doute celui de Dardagny : dès que l'emplacement de la caméra sera connu, la circulation risque d'être déviée vers les autres secteurs) ;
- 3) Ce système risque de ne pas être le plus adapté pour lutter contre la délinquance transfrontalière qui repose souvent sur des équipes « paramilitaires » très bien organisées ;
- 4) Les caméras ne pourront pas remplacer les gendarmes, et alors que la population du Pays de Gex ne cesse d'augmenter, les effectifs de gendarmerie sont en baisse (voir ainsi la fermeture de la Gendarmerie de Collonges) ; Eliane DALLEMAGNE dit que les caméras pourraient éviter d'exposer inutilement les hommes ; Jean-Charles MORANDI répond que ces hommes ont accepté une part de risque lorsqu'ils ont choisi ce métier ;
- 5) Le problème de l'enregistrement des images : c'est ce qui cause la plus grande atteinte aux libertés selon Jean-Charles MORANDI ;
- 6) La caméra ne peut fonctionner efficacement qu'avec la fibre optique, mais Jean-Charles MORANDI aimerait avoir la garantie que ce nouveau réseau de communication profite à tous les Challaisiens et pas seulement à la caméra. Enfin, si l'on parle de la prévention des actes de terrorisme au regard des lieux pouvant constituer des cibles potentielles importantes, c'est le barrage de Chancy-Pougny, qu'il faudrait mettre sous protection.

Pierre DUMAREST précise que les communes de Pougny et Ferney Voltaire se sont opposées à l'installation de la vidéosurveillance sur leur territoire. Anna DOUDOU est favorable à ce projet pour les raisons suivantes :

- 1) Elle devrait permettre de lutter contre la délinquance transfrontalière, même si elle n'est pas efficace à 100% ; les caméras installées à Gex ont d'ailleurs eu un effet dissuasif et ont permis de faire diminuer la petite délinquance ;
- 2) L'atteinte aux libertés ne serait pas si grande, puisque les images ne seraient visionnées qu'a posteriori, si une infraction est signalée.

Christian JOLIE dit qu'il ne faut pas remplacer les hommes par des caméras, mais que l'efficacité de ces dernières est conditionnée par la présence d'hommes formés et capable de mener des enquêtes. Anna DOUDOU souligne que les caméras pourront permettre d'améliorer le taux d'élucidation des infractions. René VERNAY explique que suite à de nombreux problèmes de vols à la gravière, une caméra a été installée. Elle a permis d'identifier les auteurs. Rachel NABAFFA note que l'efficacité de la caméra dépend de son objectif : surveillance d'une propriété privée ou surveillance d'une voie publique. Les deux situations ne sont pas comparables. Elle ne voit pas l'intérêt d'installer un seul dispositif si toutes les douanes du Pays de Gex n'en sont pas pourvues, et en même temps ne tient pas à voir, par la suite, des caméras dans tout le village. Anna DOUDOU insiste sur le fait que la question de l'élucidation des délits est essentielle, car elle permet de supprimer le sentiment d'impunité. Bérange BAERISWYL dit que beaucoup de délits pourraient être élucidés si les gens ne craignaient pas autant d'hypothétiques représailles et osaient témoigner de ce qu'ils ont vu.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

Lecture des dépenses et des recettes de la commune pour les mois d'avril 2009.

Jean-Charles MORANDI rappelle au Conseil qu'un courrier avait été adressé au Minefi concernant notre manque à gagner en matière de dotation globale de fonctionnement en raison du grand nombre de résidences secondaires. Ce manque à gagner se monte à environ 11 000 € en 2009, soit l'équivalent du prix du trottoir le long du stade, que la commission a dû renoncer à réaliser. Il n'a pas été répondu à nos questions et nous avons été baladés du Minefi au ministère de l'Intérieur, mais nous avons enfin un interlocuteur que nous allons pouvoir relancer. La commune va insister, car ce manque à gagner va augmenter dans les années à venir.

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

La dernière réunion du 21/04 a eu pour objet l'attribution individuelle des indemnités suite à la modification des modalités de calcul adoptées par le précédent Conseil municipal.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

Réunion du 20/04/2009

- ☛ Réunion de la **sous commission bâtiment** le samedi matin 2/05 à 10h devant la mairie et une visite du cimetière : compte rendu lors du prochain conseil.
- ☛ Prochaine date de la commission voirie : 11/05 de 18h30 à 20h30 (René VERNAY et Rachel NABAFFA auront pu faire le tour de la commune pour faire la liste de tous les nids de poule, et de tous les endroits qui auraient besoin de point à temps). Une autre aura lieu le 13/06 à 8h00 pour la préparation du plan de mise en accessibilité (date butoir du 31 décembre 2009).

- ☞ **Réparation de l'épareuse** : formation des employés par Claude CHAPPUIS et Pierre CUZIN. Cela a été très efficace. La commission remercie ces derniers.
- ☞ **Travaux en cours ou à venir** :
 - Chemin des Carres - renforcement du poteau : Décision a été prise.
 - Rue des Fontanettes – réseau d'eaux pluviales : relancer Salendre.
 - Route de la Plaine vers la Fruitière : le Conseil général donne son accord pour le marquage au sol visant à réduire la largeur de la chaussée dans le virage en épingle.
 - Route de la Plaine – contour des Prairies : les travaux d'élargissement de la route et de busage du fossé, effectués par le Conseil Général, vont commencer.
 - Réfection du marquage au sol après tous les travaux : la commission va faire un inventaire.
 - Trottoir école, rue des Fontanettes, rue de la Mairie (trottoir en peinture) : à réaliser en juillet.
 - Travaux d'éparage : Claude CHAPPUIS dit que les employés devraient commencer par couper l'herbe autour des panneaux avec le rotofil, ce qui faciliterait le travail avec l'épareuse.
 - Taille de la haie du stade : a été réalisée par les employés (location de la nacelle a été nécessaire)
 - Réparation des bancs : la commission a accepté le devis pour l'achat des lames en bois. Ce sont les employés qui feront l'assemblage.
 - Peinture des volets de la mairie, de l'auvent et du préau de l'école, ainsi que la frisette près du local pétanque : en cours
- ☞ **Local pétanque** (Espace Sanfely) : installation d'un tableau électrique indépendant dans le local qui commanderait les prises et la lumière (mais pas l'éclairage des jeux de boule) : à discuter en commission.
- ☞ **Marquage au sol de la route départementale** : va être fait par le Conseil général mi-juin.
- ☞ **Réparation des portails et installation de la rambarde pour le parking de l'église** : sera fait d'ici fin mai.
- ☞ Faire un courrier aux habitants de la rue des Prairies pour leur demander de bien vouloir **tailler leurs haies**.
- ☞ **Chauffage de l'école** : l'entreprise Hélios doit faire une étude thermique.
- ☞ **Dégradation à la Maison des Sociétés et vol d'extincteur** : une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- ☞ **Miroir routier de la rue des Prairies** : il semblerait qu'il ait eu un défaut, il a été renvoyé au fabriquant pour expertise.
- ☞ **Transformation de l'ancien local pétanque en local pour les jeunes** : la commission étudie toujours cette possibilité. Le local pourrait suffire avec un minimum de travaux. David PERAY dit qu'il n'est pas d'accord avec ce projet. Bérangère BAERISWYL précise que la commune devra fixer ses conditions. Jean-Charles MORANDI explique que ce local permettrait de fixer les jeunes à un seul endroit de la commune. Pour lui, il est dommage d'avoir un local utilisé seulement pour stocker des tables et des bancs, alors qu'il pourrait servir aux jeunes. Cela pourrait permettre d'ouvrir un dialogue avec eux, pour essayer de résoudre les problèmes de dégradations ailleurs dans la commune. Il ajoute que le Conseil municipal devrait débattre de cette question. Claude CHAPPUIS demande que la commission chiffre ce projet avant de la présenter au conseil. Anna DOUDOU demande si ce local est un besoin exprimé par les jeunes. Bérangère BAERISWYL répond par l'affirmative. Anna DOUDOU explique que ce local ne présenterait un intérêt que si les jeunes étaient vraiment demandeurs. Jean-Charles MORANDI précise que cette demande existe depuis que la maison des sociétés a été fermée. Les dernières dégradations proviennent du fait qu'une association a laissé entrer des jeunes pour leur permettre de jouer au babyfoot, mais que ceux-ci ont bloqué la porte arrière pour pouvoir revenir plus tard. La responsabilité des dommages devrait peser sur l'association. Patricia ALTHERR craint que les voisins subissent des nuisances sonores et que la commune reçoive des plaintes. Bérangère BAERISWYL dit que cette question avait été discutée avec des voisins qui se plaignaient du bruit de la Halle. Ils n'étaient pas opposés à ce que l'on fasse un essai d'ouverture d'un local pour les jeunes. Frédéric PERICARD dit que d'autres communes ont fait des essais similaires, mais que cela n'a pas été très concluant, tous les locaux ont été fermés. Bérangère BAERISWYL précise qu'en cas de casse dans le local, la commune devra engager la responsabilité des parents. Pierre DUMAREST veut que l'on surveille ce qui sera amené dans le local, surtout en termes de drogue et d'alcool. Bérangère BAERISWYL dit que ce sujet devrait être évoqué au cours d'une séance spéciale du conseil.
- ☞ **Ecole** : Pierre DUMAREST dit qu'il n'y a plus de problème de sécurité urgent à l'école, et que les travaux les plus importants (notamment la modification de la centrale d'alarme, et le rangement) ont été faits. Les autres peuvent attendre quelques mois. David PERAY confirme que l'alarme de l'école fonctionne.

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 09B0006 HERNANDEZ	Agrandissement de balcon, construction d'une véranda (PLU zone UA)	Avis défavorable : non respect de la distance entre la véranda et la limite séparative : la construction doit se faire soit sur limite soit à trois mètres minimum (ici, elle est environ à 50 cm).
DP 09B0008 BOSTEELS	Construction d'une serre (PLU zone UB) chemin de Gaillardin	En attente de pièces complémentaires
DP 09B0009 BOUZOD	Construction d'une véranda de 17 m². (PLU zone UA) Attention : Bâtiment protégé au titre du PLU (avis du CAUE a été demandé)	En attente de l'avis du CAUE : la véranda abîme fortement la façade de cette maison traditionnelle (voir pour privilégier des matériaux comme le bois)

DP 09B0010 PEARSON	Construction d'un abri voiture (PLU zone UB)	En attente de pièces complémentaires Problème de la distance de la construction par rapport à la limite séparative + pente de la toiture.
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 09B0001 GAY	Parcelle Sous l'Eglise (PLU zone 1AU)	Prix au m² : 46.93 € Non préemption NB : vérifier l'emplacement des places de stationnement des logements J-L Gay de la rue St Maurice
Divers		
Lotissement les Etourneaux	Demande d'avis sur un projet de modification de l'accès (Mucelle) (PLU zone 1AU)	Les orientations d'aménagement du PLU prévoient que l'accès au lotissement se fasse depuis la route de Mucelle et soit commun pour toute la zone. Le permis de lotir avait été attribué à la condition qu'une convention de servitude de passage soit conclue avec le promoteur voisin. La commission décide, à l'unanimité, de s'en tenir à la version initiale du permis de lotir : accès par la route de Mucelle.
Antenne SFR	Pétition des habitants des Baraques contre l'antenne	Réponse : La déclaration préalable accordée est conforme aux règles d'urbanisme en vigueur. Les demandeurs ne soulèvent d'ailleurs pas de moyens d'illégalité tirés du droit de l'urbanisme. Deux possibilités pour eux : - contester la déclaration préalable devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois - porter le litige devant le tribunal de Grande Instance sur le fondement des « troubles anormaux de voisinage ». Un courrier sera fait en ce sens.
Ange de l'Eternel	Projet de 5-6 logements, dont un logement cédé à la commune. (PLU zone UBd) Chemin de Gaillardin	La réalisation de ce projet nécessite une révision du PLU pour changer la vocation de la zone (hôtellerie et parahôtellerie) et supprimer la réservation de terrain pour logements sociaux. A examiner dans le cadre de la révision du PLU

Antenne relais du contour des Prairies : Frédéric PERICARD a assisté à une conférence sur la disparition des abeilles. Celles-ci seraient perturbées par les ondes émises par les antennes-relais. RV dit que si nous n'avions pas de portables, nous n'aurions pas besoin d'antennes-relais.

Commission Commerce

Réunion du 06/05 avec le CDAR en vue de lancer la recherche de l'exploitant. Plus celui-ci aura pu être désigné tôt dans la procédure, plus il pourra s'investir dans le projet. Béragère BAERISWYL demande si la question du loyer sera abordée. Patricia ALTHERR dit que cela se fera plus tard. Pierre DUMAREST ajoute que la première évaluation faite par le CDAR sera à discuter. L'annonce sera diffusée sur plusieurs types de supports.

Commission Communication (Christian JOLIE)

- ☞ Première impression du Petit Challaisien par l'entreprise Kalikréa. Le résultat semble satisfaisant.
- ☞ Plans de la commune : le travail de l'infographiste pourra débuter dès que tous les documents auront pu être réunis (notamment cadastre numérisé).
- ☞ Jean-Charles MORANDI signale une confusion dans le Petit Challaisien : dans son discours lors de la cérémonie de citoyenneté, il avait évoqué la première femme maire en France. Il s'agissait d'Odette Roux, élue le 18 mai 1945 aux Sables-d'Olonne. Christian JOLIE propose à Jean-Charles MORANDI d'écrire un correctif et de le transmettre à la commission.

Commission Vie Associative (Béragère BAERISWYL)

- ☞ Réunion du 24/04/09 entre la commission et les associations de Challex qui ont un local attitré. Il s'agissait de les encourager à prêter leurs locaux à d'autres associations si elles en avaient besoin. La Lyre est un peu plus réticente, car elle entpose tout son matériel dans la salle de musique. L'amicale des Pompiers a rappelé qu'elle a elle-même aménagé ce local.
- ☞ Prêt de la Licence IV à la Pétanque : à étudier lors de la présentation d'une délibération.
- ☞ Réunion avec les riverains de la Halle au sujet du bruit : deux habitants ont été rencontrés. Ils remercient le Conseil d'avoir pris leur plainte en considération. Béragère BAERISWYL précise qu'ils comprennent qu'il puisse y avoir quelques manifestations bruyantes dans l'année. Elle ajoute qu'à chacune de ces manifestations, le Maire rencontrera les présidents des associations et les orchestres, pour leur demander de respecter la réglementation. Un premier bilan pourra être fait en septembre. Pierre DUMAREST leur a dit que des mesures de bruit pourraient être effectuées chez eux pendant l'été.
- ☞ Subventions aux associations : les courriers ont été envoyés ce jour.

Commission Education (Anna DOUDOU)

- ☞ Wifi à l'école : Frédéric PERICARD demande s'il a été désactivé. Jean-Charles MORANDI répond que la commission attendait le vote du budget, et la décision sur l'avenir de l'informatique à l'école, avant de faire acheter le matériel et réaliser les travaux de câblage.

☞ Sanction des enfants de la cantine : l'exclusion a semblé très sévère à David PERAY et à Patricia ALTHERR. La commission n'aurait-elle pas pu être réunie avant décision ? Anna DOUDOU répond qu'avant de décider de la sanction, en accord avec le maire, elle avait rencontré successivement la Direction des Cyclamens, les employés du périscolaire et les enfants concernés. Le temps étant très court entre le signalement des faits et les vacances de printemps, elle a dû prendre la décision. Elle avait d'ailleurs évoqué cet incident lors de la précédente réunion du Conseil. Rachel NABAFFA dit que la commission aurait pu être informée juste par un petit message. Anna DOUDOU prend en considération les remarques.

☞ Rangement et tri effectué dans le grenier de la maternelle : un vide-grenier va être organisé pour vendre ce qui peut l'être. Patricia ALTHERR organisera le vide grenier pour le Sou des Ecoles (la date est fixée au 21 juin 2009). Certains articles pourraient être envoyés dans des Pays en développement.

☞ L'école a accueilli un stagiaire pendant quinze jours.

☞ Prochaine réunion de la commission le 03/06/09 à 18h30.

Affaires sociales - CCAS (Eliane DALLEMAGNE)

Repas des Aînés le 24/05/09 à l'auberge de Pré Velard (Bergerie de Baizenas à Thoiry) (transport par covoiturage).

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ **Conseil communautaire du 23/04/09**

- Prix de l'eau : le dossier pourra être présenté au Conseil communautaire d'ici quelques semaines.
- Acquisition de l'ancien poste de douane de la Faucille en vue d'y installer un office de tourisme. Le coût des travaux de rénovation risque d'être assez élevé.
- Conférence de la Chambre d'agriculture : celle-ci demande à la CCPG de bien gérer le SCOT afin de préserver les terres agricoles. Elle demande également l'aide de la Communauté de Communes pour l'installation de nouveaux agriculteurs en remplacement de ceux qui partent à la retraite (attribution d'aides à la reprise d'exploitations). Cela nécessiterait une extension des compétences de la CCPG.
- Circulation aérienne autour de l'aéroport : un informaticien du CERN a réalisé des mesures en vue de démontrer que l'aéroport ne dit pas toute la vérité sur la circulation des avions : non respect des tranches horaires (circulation de nuit), non respect des couloirs aériens. L'objectif de l'association est de faire respecter les règlements. Patricia ALTHERR dit que l'étude qu'il a réalisée n'était peut-être pas tout à fait complète, et qu'il peut y avoir des raisons particulières pour lesquels les avions peuvent être autorisés à décoller ou atterrir de nuit, notamment pour urgences médicales.
- SIVOS : inauguration du gymnase le 05/09/09 (une visite pourrait être organisée pour les élus en Juin). Le nom retenu pour le bâtiment est Gymnase de l'Annaz (nom du ruisseau qui passe à proximité).

☞ **Ecole de musique intercommunale (Christian JOLIE)** : présentation du projet lors du séminaire des élus de la CCPG le 06/06/09.

Questions diverses :

☞ Recensement de la population en 2010 : la commune doit désigner un coordinateur (un élu) qui sera chargé d'organiser le travail des agents recenseurs, et de faire le lien avec l'INSEE. Concernant les agents recenseurs, il serait souhaitable qu'il puisse s'agir d'habitants de la commune.

☞ Elections européennes du 7 juin 2009 : Pierre DUMAREST et Jean-Charles MORANDI feront l'installation du bureau de vote à partir de 7h15. Pierre DUMAREST demande à chaque élu de s'inscrire sur le tableau des permanences.

☞ Fibre optique : Pierre DUMAREST et Sabine LAURENCIN ont rencontré le SIEA et la Safège dans le cadre de l'étude sur l'arrivée de la fibre optique à Challex. Le point d'arrivée de l'alimentation principale n'est encore pas tout à fait défini (celui prévu initialement a dû être abandonné. Dans certains secteurs du village, lorsqu'il n'existe pas de réseau pouvant être réalisé (s'agissant de l'arrivée de concurrents, France Télécom n'autorise pas le SIEA à emprunter son réseau), le réseau pourrait passer en aérien. Les travaux pourraient débuter en septembre. Ils sont intégralement financés par le SIEA.

☞ Courrier de la Pétanque Challaisienne demandant la fermeture de leur auvent suite aux multiples dégradations subies. Pierre DUMAREST demande à la commission d'étudier ce problème.

☞ Courrier de Monsieur Fattal demandant le classement de sa parcelle en zone constructible : cette question sera à étudier lors d'une éventuelle révision du PLU.

☞ Problème de la hauteur de la haie située près du rond-point de Mucelle : tailler la haie plus court n'améliorera pas forcément la sécurité : en augmentant la visibilité, on risque d'inciter les automobilistes à rouler plus vite. Les automobilistes en provenance de Greny passent de plus en plus vite.

Prochaine réunion du Conseil 08/06/2009 à 19h30.

La séance est levée à 22h40.